



LES INSPECTIONS POUR L'EXPORTATION DES POMMES DE TERRE ET DES OIGNONS

28 avril 2023
12h – 13h



Canada



Objectifs de la rencontre

- Faire un survol sur les exigences générales pour l'exportation et la certification à l'exportation des fruits et légumes frais.
- Expliquer les standards de service pour la certification à l'exportation des fruits et légumes frais (FLF).

Exportation d'aliments depuis le Canada

Exporter des aliments : comprendre la réglementation (vidéo) - Agence canadienne d'inspection des aliments (canada.ca)



Exigences réglementaires

- *La loi sur la salubrité des aliments au Canada (LSAC)*
- *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC)*

Exigences réglementaires

• Loi sur la Salubrité des Aliments au Canada (LSAC)

- 10 (1) doit être exporté en conformité avec les règlements
- 10 (2) L'exportateur doit avoir une licence qui l'autorise à exporter
- 10 (3) Le produit à exporter doit rencontrer les exigences des règlements.

Exigences réglementaires

Loi sur la Salubrité des Aliments au Canada (LSAC)

- 20(1)(a)(b) Le ministre peut délivrer une licence pour autoriser une personne pour exporter.
- 48 Le ministre peut délivrer tout certificat ou autre document nécessaire pour faciliter l'exportation.

Exigences réglementaires

Règlement sur Salubrité des Aliments au Canada (RSAC)

- 15 (1) (a) l'aliment destiné au commerce interprovincial ou à l'exportation doit être fabriqué, transformé, classifié, emballé ou étiqueté par un titulaire de licence

Exigences réglementaires

Règlement sur Salubrité des Aliments au Canada

- 17(1) Demande pour un certificat d'exportation.
- 17(5) Inspection avant l'exportation

Exigence générale pour l'exportation

- Être titulaire d'une licence d'exportation
- Avoir un plan de contrôle préventif (PCP)
- Le produit alimentaire répond aux exigences canadiennes en ce qui concerne :
 - la salubrité des aliments;
 - les catégories et les normes;
 - l'étiquetage;
 - l'emballage

Exigences supplémentaires d'exportation

Bibliothèque des exigences en matière
d'exportation d'aliments - Agence canadienne
d'inspection des aliments (canada.ca)

Exigence d'exportation vers les États-Unis

États-Unis d'Amérique – Exigences relatives à l'exportation de fruits et légumes frais

- Les exigences diffèrent selon le produit qui sera exporté (pomme de terre, oignons, tomates...etc)
- Les exportateurs sont également tenus de connaître les exigences relatives à la protection des végétaux. (certificat phytosanitaire)

Responsabilité des exploitants

- L'exploitant de l'établissement exportateur est entièrement responsable de :

- Maintenir une licence valide couvrant ses activités
- Assurer la conformité des fruits et légumes à exporter en terme de salubrité, de catégories, d'étiquetage et d'emballage et à toutes les exigences applicables du pays importateur

Certification des exportations

- Prendre des dispositions pour que le produit soit inspecté à destination par le USDA.
- Vérifier la classification des pommes de terre via le Programme des partenaires pour la qualité au Canada (PPQ-C) et des oignons via le projet pilote dans le cadre du (PPQ-C)
- Demander à l'ACIA une vérification de la classification avant l'expédition aux É.-U

Certification des exportations FLF

Aviser l'ACIA avant l'exportation

Les exportateurs qui souhaitent demander une inspection de vérification de la catégorie et une certification pour les pommes de terre, les oignons et/ou les tomates destinés à l'exportation aux États-Unis doivent informer leur bureau local de l'ACIA avant la date prévue de l'exportation du produit

Certification des exportations FLF

- Demande d'application d'un certificat à l'exportation
- À la réception de cette demande, les inspecteurs doivent s'assurer que l'exportateur satisfait aux exigences réglementaires : Exporter des aliments : exigences générales
 - Être titulaire d'une licence d'exportation
 - Avoir un plan de contrôle préventif.

Inspections pour exportation vers les USA

Les pommes de terre et les oignons (ainsi que les tomates de grandes cultures) sont des produits alimentaires qui font l'objet de l'article 8e du

Agricultural Marketing Agreement Act of 1937

Pommes de terre exportées vers les USA

- Les pommes de terre doivent être inspectées selon les exigences d'importation américaine pour calibre et maturité, en plus d'être inspectées selon les normes canadiennes.
- Les pommes de terre inspectées par l'ACIA qui satisfont aux exigences de la catégorie Canada n° 1 et de la catégorie Canada n° 2 sont réputées conformes aux exigences de la catégorie US. n° 1 et de la catégorie US. n° 2.

- [Importing Irish Potatoes | Agricultural Marketing Service \(usda.gov\)](#)

Oignons exportés vers les USA

- Les oignons doivent être inspectés selon les normes américaines pour répondre aux exigences d'importation américaines, et non aux exigences des normes canadiennes.
- [Importing Onions | Agricultural Marketing Service \(usda.gov\)](#)

Échantillonnage

Procédure opérationnelle : Vérification de la classification des fruits et légumes frais
pour sélectionner le nombre approprié d'échantillon pour la certification.

Échantillonnage

- Les produits doivent être échantillonnés d'une façon aléatoire afin de permettre à toutes les unités d'avoir la même chance d'être sélectionnées.
- L'échantillonnage aléatoire est effectué en suivant l'Orientation opérationnelle : Collecte d'échantillons d'aliments

Certificat d'exportation des FLF

Les pommes de terre de consommation, les oignons et les tomates de plein champ exportés aux États-Unis peuvent être inspectés et certifiés au Canada plutôt qu'aux États-Unis avec un certificat d'exportation E3.

Certification

- Inspection réussie:

- L'inspecteur émettra le certificat E3 suivant les normes auxquels les produits ont été vérifiés en y inscrivant que les produits « rencontrent les exigences soit canadiennes et/ou américaines »
- L'exportateur est responsable de s'assurer que le certificat E3 accompagne le chargement

Certification

- Inspection échoue:

L'inspecteur émettra un certificat pour certifier que le lot a échoué l'inspection.

L'inspecteur peut procéder à la rétention du lot, et celui-ci ne sera ré-inspecté qu'une fois le retravail effectué. L'inspecteur n'attendra pas durant le retravail.

Remplacement du certificat E3

Les inspecteurs peuvent délivrer des certificats de remplacements sous certaines conditions, pour des raisons comme:

- Certificat perdu;
- Endommagé;
- Comprend des erreurs administratives;

Identification positive des lot IPL

- Si l'inspection est réussie, les lots seront identifiés avant le chargement.
- L'identification positive des lots (IPL) est un moyen de relier de façon positive une quantité donnée de produits inspectés et certifiés avec le certificat E3.
- Des rubans, des autocollants ou des sceaux officiels de l'ACIA peuvent être utilisés pour procéder à une identification positive des colis ou des palettes de produit certifié.

Réinspection des produits à l'entrée des USA

Tous les envois de FLF exportés aux États-Unis peuvent être soumis à une réinspection dans un établissement officiel d'inspection des importations ou dans un autre lieu d'inspection autorisé au moment de l'importation.

Produit canadien revenant des États-Unis

Les FLF peuvent être rejetés et retournés au Canada pour les raisons suivantes :

- Documents manquants, incomplets ou incorrects;
- Non-conformité aux exigences réglementaires des États-Unis à la suite d'une inspection

Standards de service

- Le service de certification à l'exportation est offert du lundi au vendredi entre 8h00 et 16h30.
- Les demandes de certificat E3 doivent être envoyées 24 heures à l'avance au: cfia.mtlesffsid-ffvdis.acia@inspection.gc.ca.
- Les demandes sont acceptées jusqu'à midi le jour même, sans garantir le service.
- L'heure d'inspection demandée sur place ne doit pas dépasser 15h00.

Pour une meilleure efficacité

- Les chargements doivent être prêts lors de l'arrivée des inspecteurs
- L'inspecteur devra obtenir toute l'assistance nécessaire à la réalisation de son travail .
- La santé et sécurité au travail (SST) est très importante pour nos inspecteurs et vos employés.

PPQ-C - C-PIQ

- Programme des partenaires pour la qualité au Canada (PPQ-C ou C-PIQ) :
 - En place depuis 2002 (pommes de terre) et projet pilote 2020-2023 (oignons) ;
 - Alternative aux inspections directes actuelles de l'ACIA ;
 - Participation volontaire.

PPQ-C - C-PIQ

- Avantages
 - La certification n'est plus faite par un inspecteur ;
 - Présence réduite de l'ACIA (au besoin, selon la fréquence établie des audits par le programme) ;
 - Réduction importante des coûts de certification des chargements destinés aux États-Unis
 - Plus grande flexibilité permettant de répondre aux demandes du marché grâce à l'auto-certification. Envoi 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Liens utiles

- [Exporter des aliments : exigences générales](#)
- [Bibliothèque des exigences en matière d'exportation d'aliments - Agence canadienne d'inspection des aliments \(canada.ca\)](#)
- [États-Unis d'Amérique – Exigences relatives à l'exportation de fruits et légumes frais - Agence canadienne d'inspection des aliments \(canada.ca\)](#)
- [Procédure opérationnelle : Vérification de la classification des fruits et légumes frais - Agence canadienne d'inspection des aliments \(canada.ca\)](#)
- [Procédure Opérationnelle : Exemption des pommes de terre de type rond à peau rouge exportées aux États-Unis et Porto Rico - Agence canadienne d'inspection des aliments \(canada.ca\)](#)
- [Agricultural Marketing Agreement Act of 1937](#)
- [Importing Irish Potatoes | Agricultural Marketing Service \(usda.gov\)](#)
- [Procédure opérationnelle : Vérification de la classification des fruits et légumes frais](#)

Liens utiles - suite

- [Loi sur la salubrité des aliments au Canada \(justice.gc.ca\)](#)
- [Règlement sur la salubrité des aliments au Canada \(justice.gc.ca\)](#)
- [Mon ACIA - Agence canadienne d'inspection des aliments \(canada.ca\)](#)
- [Licences pour aliments - Agence canadienne d'inspection des aliments \(canada.ca\)](#)
- [Recueil des normes canadiennes de classification : Volume 2 – Fruits ou légumes frais - À propos de l'ACIA - Agence canadienne d'inspection des aliments \(canada.ca\)](#)

Contacts

- Adresses courriel :

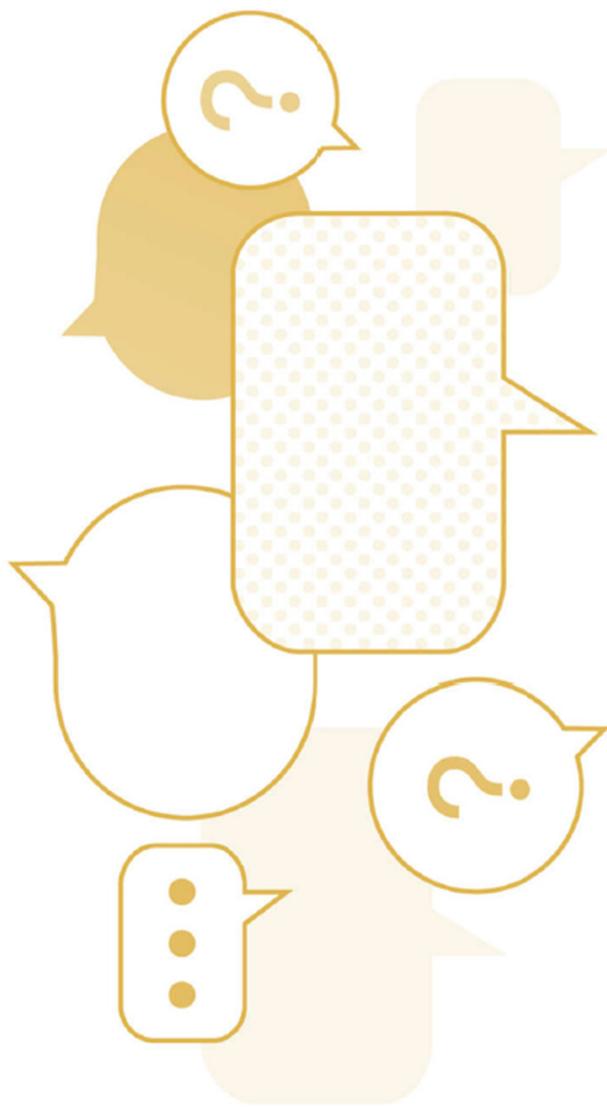
- Demandes d'inspection E3, informations générales sur les fruits et légumes frais

- cfia.mtlesffsid-ffvdis.acia@inspection.gc.ca

- Demandes de certificats d'origine, certificats phytosanitaires, informations générales sur la protection des végétaux

- acia.phytonmtl.cfia@inspection.gc.ca

Questions?



NOUS SOMMES L'ACIA.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a une incidence positive sur la vie de tous les Canadiens, et ce, de bien des façons.

Tous les jours, les employés de l'ACIA – inspecteurs, vétérinaires, scientifiques et d'autres encore – travaillent assidûment à vérifier que les aliments ne posent pas de risque à la salubrité, à protéger les plantes des ravageurs et des espèces envahissantes, et à réagir aux zoonoses qui pourraient menacer la santé des élevages canadiens et celle des humains.

En s'appuyant sur un processus décisionnel axé sur la science et sur une réglementation moderne, l'Agence travaille sans répit afin de garantir l'accès à des aliments salubres et sains au Canada et de soutenir l'accès de nos produits agricoles de haute qualité aux marchés internationaux.

Pour en savoir plus, consultez
inspection.canada.ca.



Canada